Liste de vérification – Épreuve à deux volets pratiques

Recommandations générales
Au moment du dépôt de votre épreuve, celle-ci est complète et prête à passer aux candidats, telle qu'elle est.
L'épreuve devrait être validée par une tierce personne, notamment la personne ayant le rôle de conseiller pédagogique.
L'épreuve sera administrée uniquement dans le contexte d'une évaluation aux fins de la sanction.
En présence de règle de verdict, assurer la distinction entre la règle de verdict et les critères.
La ou les tâches proposées dans l'épreuve sont cohérentes, dans la mesure du possible, avec une tâche représentant la réalité du marché du travail.
La détermination de la durée proposée de l'épreuve tient compte du temps réel d'une tâche similaire, réalisée au jour 1, sur le marché du travail.
Les documents de référence à utiliser pour l'élaboration d'une épreuve : • Rapport d'analyse de profession • Programme d'études • Cadre d'évaluation • Référentiel des spécifications BIM
Les tolérances, s'il y a lieu, sont établies en cohérence avec le niveau d'exigence du critère et la pondération établie.
La tâche doit être complexe, mais non compliquée.

Mots-clés	
Contexte de réalisation	Sert à préciser le champ d'application et informer sur l'équipement, le matériel, les outils et les documents de référence autorisés, duquel le scénario de l'épreuve devrait s'inspirer.
Critère discriminant	Mène à l'échec ou au bord de l'échec.
Éléments d'observation	Précisent les critères d'évaluation afin de clarifier leur interprétation. Ils sont libellés sous une forme nominale.
Étape	S'applique lorsqu'une même tâche se divise ou si des arrêts sont nécessaires pour procéder à une vérification par l'examinateur.
Niveau taxonomique[1]	Indique le niveau de difficulté et de complexité. Il se reflète dans l'énoncé de la compétence, dans les critères de performance, dans les éléments observables, etc.
Processus	Permet l'observation directe des gestes du candidat au cours des différentes étapes de réalisation d'une tâche ou d'une activité.
Produit	Permet l'observation des caractéristiques attendues du produit.
Tâche	Comporte différentes productions ou processus, de façon distincte et indépendante l'une de l'autre.
Tolérance	S'applique dans une évaluation d'épreuve pratique et permet d'ajuster le niveau de difficulté d'un critère d'évaluation par rapport à ce qui est admis généralement au seuil d'entrée sur le marché du travail.

[1] Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Guide d'élaboration des cadres d'évaluation des apprentissages – Partie de l'établissement*, 2020. p.46.

Programme : _____

Titre de la compétence : _____ Code : _____

VOLET 1 – Pratique

Pour l'ensemble des documents

Cahier d'évaluation	
• Utilisation du gabarit BIM – Épreuve pratique.	☐
• Inscription de tous les critères d'évaluation et de toutes les pondérations. S'assurer qu'ils proviennent du référentiel des spécifications BIM et sont libellés de façon identique au programme d'études.	☐
• Critères identifiés, selon le numéro de la tâche ou de l'étape, dans la colonne appropriée.	☐
• Présence des éléments d'observation sous chaque critère en respectant le niveau taxonomique.	☐
• Libellés des éléments d'observation présentés sous forme de brefs énoncés débutant par la forme nominale et présents en nombre limité (maximum de cinq éléments d'observation par critère).	☐
• Indication d'une ou des tolérances. La tolérance doit être placée et alignée sous le ou les critères ou sous le ou les éléments d'observation concernés.	☐
Grille d'observation	
• Utilisation du gabarit BIM – Épreuve pratique.	☐
• Inscription de tous les critères d'évaluation et de toutes les pondérations. S'assurer qu'ils proviennent du référentiel des spécifications BIM et sont libellés de façon identique au programme d'études.	☐
• Critères identifiés, selon le numéro de la tâche ou de l'étape, dans la colonne appropriée.	☐
• Présence des éléments d'observation sous chaque critère en respectant le niveau taxonomique.	☐
• Indication d'une ou des tolérances. La tolérance doit être placée et alignée sous le ou les critères ou sous le ou les éléments d'observation concernés.	☐
• Grille d'observation (facultative), sauf :	
o pour évaluer un processus ou un travail d'équipe;	☐
o pour une épreuve qui requiert l'observation de plusieurs candidats à la fois;	☐
o en présence de plus de cinq éléments d'observation (liste exhaustive).	☐

Cahier du candidat	
• Utilisation du gabarit BIM – Épreuve pratique.	☐
• Consignes :	
o durée;	☐
o documentation autorisée;	☐
o autres consignes générales.	☐
• Information sur la notation :	
o spécifications – éléments de compétence, critères d'évaluation, pondération et seuil de réussite;	☐
o règle de verdict, le cas échéant;	☐
o advenant un échec – précision sur les conditions de la reprise.	☐
• Description succincte (seulement ce qu'il doit faire) de l'épreuve.	☐
• Description des étapes du déroulement de l'épreuve :	
o mises en situation claires décrivant une situation authentique de travail ;	☐
o présence des étapes (suite logique dépendante l'une de l'autre) ou de tâches (tâches distinctes comportant ou non des étapes);	☐
o formulation simple et claire des consignes, axée sur ce que le candidat doit faire, à l'intérieur de chaque étape ou tâche;	☐
o mention des temps d'arrêt prévus pour la vérification du produit réalisé ou des moments prévus en présence de l'examinateur pour l'évaluation d'un processus;	☐
o en correspondance avec les critères à évaluer;	☐
o mention, s'il y a lieu, de l'Annexe, de la Fiche de travail ou des fichiers nécessaires à l'épreuve.	☐
• Consignes après l'épreuve (fournies dans le gabarit BIM).	☐
Fiche de travail	
• Indication de la référence des documents : plans, illustrations, images, textes, etc.	☐
• Consigne claire sur la fiche de travail en lien avec le critère.	☐
Annexe	
• Indication de la référence des documents : plans, illustrations, images, textes, etc.	☐
• Information pertinente pour l'annexe du candidat et celle de l'examinateur.	☐

Guide	
• Utilisation du gabarit BIM – Épreuve pratique.	☐
• Inscription des informations :	
o équipe de production;	☐
o indication de la référence des documents (droits d'auteur ou formulaire de cession des droits) – plans, illustrations, images, textes, etc.;	☐
o durée de l'épreuve;	☐
o matériel permis en respect du contexte de réalisation – documents de référence, liens Web, logiciels, calculatrice, etc.;	☐
o particularité technique (nécessite l'utilisation de …ou connaitre les fonctions de … logiciel comptable, logiciel de dessin, etc.).	☐
• Description de la tâche en lien avec l'énoncé de compétence.	☐
• Liste détaillée du matériel, de l'équipement et de l'outillage.	☐
• Description des préparations préalables nécessaires à la tâche (ex. : une défectuosité sur moteur, un pansement souillé, un montage électrique, etc.).	☐
• Présence des consignes (avant, pendant et après l'épreuve) correspondant à toutes les tâches ou aux étapes.	☐
• Indication des précisions en lien avec la ou les règles de verdict.	☐
• Présence des étapes (suite logique dépendante l'une de l'autre) ou de tâches (tâches distinctes comportant ou non des étapes) incluant les consignes (observations, vérifications, etc.) destinées à l'examinateur.	☐
• Indication des spécifications provenant du référentiel des spécifications BIM ainsi que l'année de la version.	☐

VOLET 2 – Pratique	
Pour l'ensemble des documents	
Cahier d'évaluation	
• Utilisation du gabarit BIM – Épreuve pratique.	☐
• Inscription de tous les critères d'évaluation et de toutes les pondérations. S'assurer qu'ils proviennent du référentiel des spécifications BIM et sont libellés de façon identique au programme d'études.	☐
• Critères identifiés, selon le numéro de la tâche ou de l'étape, dans la colonne appropriée.	☐
• Présence des éléments d'observation sous chaque critère en respectant le niveau taxonomique.	☐
• Libellés des éléments d'observation présentés sous forme de brefs énoncés débutant par la forme nominale et présents en nombre limité (maximum de cinq éléments d'observation par critère).	☐
• Indication d'une ou des tolérances. La tolérance doit être placée et alignée sous le ou les critères ou sous le ou les éléments d'observation concernés.	☐
Grille d'observation	
• Utilisation du gabarit BIM – Épreuve pratique.	☐
• Inscription de tous les critères d'évaluation et de toutes les pondérations. S'assurer qu'ils proviennent du référentiel des spécifications BIM et sont libellés de façon identique au programme d'études.	☐
• Critères identifiés, selon le numéro de la tâche ou de l'étape, dans la colonne appropriée.	☐
• Présence des éléments d'observation sous chaque critère en respectant le niveau taxonomique.	☐
• Indication d'une ou des tolérances. La tolérance doit être placée et alignée sous le ou les critères ou sous le ou les éléments d'observation concernés.	☐
• Grille d'observation (facultative), sauf : o pour évaluer un processus ou un travail d'équipe; o pour une épreuve qui requiert l'observation de plusieurs candidats à la fois; o en présence de plus de cinq éléments d'observation (liste exhaustive).	☐ ☐

Cahier du candidat	
• Utilisation du gabarit BIM – Épreuve pratique.	☐
• Consignes :	
o durée;	☐
o documentation autorisée;	☐
o autres consignes générales.	☐
• Information sur la notation :	
o spécifications – éléments de compétence, critères d'évaluation, pondération et seuil de réussite;	☐
o règle de verdict, le cas échéant;	☐
o advenant un échec – précision sur les conditions de la reprise.	☐
• Description, succincte (seulement ce qu'il doit faire) de l'épreuve.	☐
• Description des étapes du déroulement de l'épreuve :	
o mises en situation claires décrivant une situation authentique de travail ;	☐
o présence des étapes (suite logique dépendante l'une de l'autre) ou de tâches (tâches distinctes comportant ou non des étapes);	☐
o formulation simple et claire des consignes, axée sur ce que le candidat doit faire, à l'intérieur de chaque étape ou tâche;	☐
o mention des temps d'arrêt prévus pour la vérification du produit réalisé ou des moments prévus en présence de l'examinateur pour l'évaluation d'un processus;	☐
o en correspondance avec les critères à évaluer;	☐
o mention, s'il y a lieu, de l'Annexe, de la Fiche de travail ou des fichiers nécessaires à l'épreuve.	☐
• Consignes après l'épreuve (fournies dans le gabarit BIM).	☐
Fiche de travail	
• Indication de la référence des documents : plans, illustrations, images, textes, etc.	☐
• Consigne claire sur la fiche de travail en lien avec le critère.	☐
Annexe	
• Indication de la référence des documents : plans, illustrations, images, textes, etc.	☐
• Information pertinente pour l'annexe du candidat et celle de l'examinateur.	☐

Guide	
• Utilisation du gabarit BIM – Épreuve pratique.	☐
• Inscription des informations :	
o équipe de production;	☐
o indication de la référence des documents (droits d'auteur ou formulaire de cession des droits) – plans, illustrations, images, textes, etc.;	☐
o durée de l'épreuve;	☐
o matériel permis en respect du contexte de réalisation – documents de référence, liens Web, logiciels, calculatrice, etc.;	☐
o particularité technique (nécessite l'utilisation de …ou connaitre les fonctions de … logiciel comptable, logiciel de dessin, etc.).	☐
• Description de la tâche en lien avec l'énoncé de compétence.	☐
• Liste détaillée du matériel, de l'équipement et de l'outillage.	☐
• Description des préparations préalables nécessaires à la tâche (ex. : une défectuosité sur un moteur, un pansement souillé, un montage électrique, etc.).	☐
• Présence des consignes (avant, pendant et après l'épreuve) correspondant à toutes les tâches ou aux étapes.	☐
• Indication des précisions en lien avec la ou les règles de verdict.	☐
• Présence des étapes (suite logique dépendante l'une de l'autre) ou de tâches (tâches distinctes comportant ou non des étapes) incluant les consignes (observations, vérifications, etc.) destinées à l'examinateur.	☐
• Indication des spécifications provenant du référentiel des spécifications BIM ainsi que l'année de la version.	☐